ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Papier et carton

Question écrite n° 45518

Texte de la question

M. Daniel Arata attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la position des gouvernements europeens sur les droits de douane, genant la circulation des papiers de presse. L'Union europeenne est le seul ensemble de pays democratiques qui taxe encore l'importation de papier journal. Il semblerait qu'il n'est plus besoin de proteger l'industrie papetiere europeenne devenue, depuis sa modernisation et l'adhesion de pays nordiques, la deuxieme puissance papetiere du monde, immediatement apres les Etats-Unis. Les papetiers europeens disposent d'un outil industriel particulierement performant. Leurs exportations atteignaient, en 1995, les 9 millions de tonnes. Les exportations vers le marche nord-americain atteignaient un tonnage de 2,2 millions de tonnes. Une diminution des droits beneficiera aux editeurs et par consequent a leurs lecteurs. Il souhaiterait connaitre si des mesures sont envisagees et quand elles devraient prendre effet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre delegue aux affaires europeennes sur la question des droits de douane appliques au papier journal. Comme le sait l'honorable parlementaire, les industriels papetiers americains et canadiens, soutenus par l'association europeenne des Editeurs de Journaux, souhaitent une elimination des droits de douane sur le papier journal, a compter du 1er janvier 1998, via une acceleration du calendrier de demantelement tarifaire fixe lors de la conclusion du cycle de l'Uruguay a Marrakech en 1994. Dans la perspective de la premiere conference ministerielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui se tiendra a Singapour, du 9 au 13 decembre prochain, la France s'est opposee a toute acceleration des desarmements douaniers par rapport a l'echeancier qui a ete defini au prix de compromis delicats dans l'accord de Marrakech, que ce soit pour les produits agricoles ou pour les produits industriels. Une anticipation du calendrier tarifaire sur le papier journal risquerait d'ouvrir un nouveau cycle de negociation tarifaire global lors de la conference de Singapour, cycle que le gouvernement francais ne souhaite pas. Par ailleurs l'echeancier decide a Marrakech a ete accepte par tous les pays membres de l'OMC. En outre, il n'existe pas de majorite au sein de l'Union europeenne, pour engager la Communaute dans la voie d'une remise en cause de ce calendrier. L'industrie papetiere est un secteur sensible pour l'Union europeenne, notamment pour la France, secteur qui a pu etre preserve par les accords de Marrakech. La reduction des droits de douane sur le papier journal (qui sont en 1996 de 4,5 % ou de 5,5 % selon la qualite du papier) est etalee sur une periode de huit ans, compte tenu de la negociation engagee au titre de l'article XXIV-6 de l'accord GATT, suite a l'elargissement de l'Union europeenne. Cette negociation a conduit a l'octroi de compensations aboutissant dans les faits a une acceleration des reductions tarifaires et a des diminutions de droits. La liberalisation du marche du papier journal est prevue au sein de l'Union europeenne pour 2002. Les difficultes propres de l'industrie papetiere francaise exigent le respect des calendriers afin de faciliter son adaptation a la liberalisation totale du marche.

Données clés

Auteur : M. Arata Daniel

Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45518
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6075
Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6729